

Le recensement, chacun de nous compte

Toute la population de TIFFAUGES sera recensée
entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2012

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2012, TIFFAUGES est recensé. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, vous êtes concerné.

Un agent recenseur se rendra donc à votre domicile à partir du 19 janvier 2012. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Il vous remettra une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans ce logement et une notice d'information sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 18 février 2012.

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.51.65.72.25.
- Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2012 : www.le-recensement-et-moi.fr
- Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr



Présentation des agents recenseurs de la commune de Tiffauges

De gauche à droite : Mme Laurence BARRÉ,
M. Gilles CHEVALIER, Mme Carole FERREIRA



Éditorial

Restructuration et changement d'opérateur pour l'eau potable

Depuis 1955, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Verrie (SIAEP) exerçait la compétence distribution d'eau potable sur les quatorze communes adhérentes du secteur (depuis 1998 pour la commune de Tiffauges).

En 1998, cette compétence a été transférée à Vendée Eau pour la quasi-totalité du territoire départemental. Aujourd'hui seules les villes de La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Challans et St Mars-la-Réorthe ont conservé leur indépendance dans ce domaine.

En 2009, une réorganisation territoriale a été entreprise afin de mettre en cohérence les bassins versants et les limites administratives des syndicats de base qui de 22 sont ainsi passés à 11.

Le SIAEP de La Verrie a donc été dissous. La commune de Tiffauges a été intégrée avec tout le canton de Mortagne-sur-Sèvre au nouveau syndicat Vallée de la Sèvre regroupant également Les Epesses et tout le canton de Montaigu soit 23 communes. Beaurepaire et Bazoges-en-Paillers ayant tout leur territoire dans le versant de la Bultière ont rejoint le syndicat des Deux Maines.

Plusieurs contrats avec des sociétés privées arrivant à leur terme, dont celui de la Vallée de la Sèvre, Vendée Eau a lancé une consultation de mise en concurrence.

Au terme de la procédure, c'est la société Lyonnaise des eaux qui a été choisie pour assurer le service de l'eau potable sur le SIAEP Vallée de la Sèvre et ce à partir du 1^{er} janvier 2012 et pour 12 ans.

Compte-tenu des économies engendrées par ces renégociations, l'assemblée générale de Vendée Eau qui s'est tenue le 18 novembre 2011 a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau pour 2012. Il en sera vraisemblablement de même pour 2013.

SAUR conserve l'activité assainissement collectif sur les 10 communes rassemblées autour du Syndicat Intercommunal d'Assainissement, SIA La Gaubretière auquel la commune va adhérer à compter du 1^{er} janvier 2012.



**CONSEIL MUNICIPAL N°123
du 12 décembre 2011**

Étaient présents:

MM GIRAUD, Maire, MM BROSSET, LANDREAU, adjoints.

Mmes BRIN, GARREAU, GAUTRON, MADIOT
MM. CHIRON, HOUSSAYE, OGER, POILANE

Absents excusés: Mmes BARREAU, BAUDRY, M. CHATRY

Procuration: Mme BARREAU à M. BROSSET, Mme BAUDRY à M. CHIRON, M. CHATRY à Mme BRIN

Secrétaire de séance: M. POILANE

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 décembre 2011 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2011,

1 – Convention avec le Conseil Général – prime « Habiter Mieux »

Afin de fixer les conditions de versement de la prime « Habiter Mieux », le Conseil Général propose de passer une convention.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

(Pour de plus amples informations sur cette prime, vous pouvez appeler le Conseil Général de la Vendée au 02.51.44.66.69. Pour tout autre renseignement sur les différentes aides vous pouvez appeler l'ADIL au 02.51.44.78.78.)

2 – Convention avec le Conseil Général - abribus

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour définir les obligations de chacun en ce qui concerne l'abribus installé à Tiffauges dans le cadre du programme départemental d'implantation des abribus.

Il est rappelé que l'affichage sauvage sur les abribus est interdit.

3 – Rapport annuel 2010 de Vendée eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 réalisé par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport est consultable en mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce rapport.

4 – Lotissement Les Érondes 2 : compte rendu financier 2011

Le Conseil Municipal accepte en premier lieu le compte-rendu financier qui lui a été présenté et en second lieu, les bilans et plans de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion à la date du 18 novembre 2011 sur la base de la balance comptable du 30 septembre 2011.

Plusieurs lots sont encore disponibles (Vendée Expansion : 02.51.44.90.00).

5 – Demande de subvention de l'Amicale Laïque

Après étude du dossier, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 600 € à l'Amicale Laïque dans le cadre de leur projet de sculpture du tilleul de l'école Jacques Yves Cousteau et de ne pas retenir les activités annexes (événementiel, ...).

6 – Demande de subvention de l'Union des Commerçants et Artisans de Tiffauges (U.C.A.T.)

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 100 € à l'U.C.A.T. pour l'élaboration du dépliant réalisé à l'occasion de l'animation commerciale des 14 et 15 mai derniers.

7 – Subvention à l'association « Château des Loisirs »

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 300 € à l'association « le Château des Loisirs » afin de les soutenir dans leur mission de gestion et de coordination et pour leur permettre d'équilibrer leurs comptes.

8 – Convention avec l'association « Château des Loisirs »

Le Conseil Municipal a validé les modifications de la convention passée avec « Le Château des Loisirs » (l'échéancier de versement de l'aide est revu).

9 – Décision modificative du budget communal

Le Conseil Municipal a approuvé une décision modificative du budget communal afin de passer des écritures de cession d'un bien (reprise de l'ancien tracteur).

10 – Décision modificative du budget communal

Le Conseil Municipal a approuvé une décision modificative du budget communal afin de régler des intérêts d'emprunts.

11 – Recrutement des agents recenseurs

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à nommer 3 agents recenseurs pour la période allant du 5 janvier 2012 au 18 février 2012 et à répartir la dotation forfaitaire versée à la commune entre les 3 agents recenseurs.

12 – Cadeaux au personnel

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à revaloriser le montant des cadeaux au personnel.

13 – Divers

- Le vendredi 9 décembre 2011 se tenaient les élections du Conseil Municipal Enfants. Les nouveaux élus sont :

Louison BARBAULT
Elsa BARRÉ
Johan DÉsirÉ
Antoine LOIZEAU

Fin de conseil

Vie associative

Janvier

Dimanche 8 : Vœux du Maire à la population – salle polyvalente
Jeudi 13 : Assemblée Générale du Club de l'Amitié – salle polyvalente

Février

Samedi 4 : Assemblée Générale du C.G.M.
Dimanche 5 : Après-midi jeux – Amicale Laïque – salle polyvalente
Samedi 18 : Concours de belote de l'amicale des pompiers – salle polyvalente
Samedi 26 : Disco du football – salle polyvalente
Samedi 26 : Course d'Orientation (Challenge Vendée Orientation) – Rand'Orientation – Tiffauges Sports Orientation

Mars

Samedi 3 : Soirée bénévoles et Assemblée Générale du R.S.T. – salle polyvalente
Samedi 3 : Tournoi de badminton (après-midi) – salle de sports (ouvert à tous)
Vendredi 9 : Représentation Théâtre – salle polyvalente
Samedi 10 : Représentation Théâtre – salle polyvalente
Dimanche 11 : Représentation Théâtre – salle polyvalente
Vendredi 16 : Représentation Théâtre – salle polyvalente
Samedi 17 : Représentation Théâtre – salle polyvalente
Dimanche 18 : Représentation Théâtre – salle polyvalente
Samedi 31 : Chasse à l'œuf des écoles primaires dans le jardin de la MARPA
Samedi 31 : Rassemblement annuel de la Mutuelle du val de Sèvre à St Aubin des Ormeaux

Inscription sur les listes électorales

- vous venez d'avoir 18 ans
- vous allez avoir 18 ans avant le 28 février 2012
- vous avez changé d'adresse dans la commune
- vous avez changé d'état matrimonial
- vous être arrivé(e) dans la commune depuis peu

Si vous voulez voter aux prochaines élections, vous avez **jusqu'au 31 décembre 2011** pour vous inscrire sur la liste électorale et signaler les différents changements.

Pour vous inscrire vous avez deux possibilités :

- soit par internet via le site « mon.service-public.fr »
- soit en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent. (la mairie sera fermée le 31 décembre 2011)



Fermeture exceptionnelle de la mairie

La mairie sera exceptionnellement fermée les samedis 24 et 31 décembre 2011.



Toute l'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

